

# Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XXV, Nos 8 et 9.

Montréal, Août—Septembre 1919.

50 cts par an.

## PENSION AUX VIEILLARDS

(70 ANS)

Nous commençons, dans le présent numéro, à publier la photographie de ceux de nos vieux sociétaires qui bénéficient de l'annuité payable à l'âge de 70 ans et sont exempts, pour l'avenir, de payer des contributions à l'assurance-vie. En d'autres termes, ce sont de vieux rentiers qui jouissent du fruit de l'épargne qu'ils ont eu la sagesse de faire dans leurs jeunes années et qui, en outre, par ce fait, ont contribué pour une large part au développement d'une des plus belles œuvres et surtout des plus utiles fondée exclusivement par des Canadiens français.

Lorsque les promoteurs de l'Alliance Nationale ont créé ce bénéfice du vieil âge, on leur objecta que bien peu de membres toucheraient cette annuité qui leur était promise et qui devait être considérée comme secondaire, n'étant pas un avantage très appréciable, etc., etc.

L'expérience a bien prouvé le contraire, puisque 335 membres ont été jusqu'à ce jour inscrits sur la liste des vieillards pensionnaires. De ce nombre, 172 touchent encore chaque année la rente qui leur échoit en vertu de leur assurance-vie. Sept ont retiré leurs dix versements, et il est à notre connaissance que quatre de ces derniers sont encore bien portant malgré leurs quatre-vingts ans sonnés. 98 ont choisi au lieu de l'annuité un règlement final, moyennant les 7-10 de leur assurance, payables comptant, et enfin 58 sont morts.

Sur les 172 inscrits actuellement:

8 ont touché.....	9 annuités.	27 ont touché.....	4 annuités
11 ".....	8 " "	17 ".....	3 " "
17 ".....	7 " "	22 ".....	2 " "
15 ".....	6 " "	35 ".....	1 annuité
20 ".....	5 " "		

Plusieurs nous ont avoué que c'était à peu près la seule épargne qu'ils ont réussi à conserver du naufrage de leur fortune inconstante et ils ne se gênent pas de dire bien haut combien cette somme annuelle, qui leur est assurée, aide à équilibrer leur mince budget. Et il ne faut pas perdre de vue que c'est là un bénéfice entre plusieurs autres, accordé par notre Société, tels que: Capital-héritage au décès; Indemnité aux invalides; Pouvoir d'emprunt ou valeur de rachat; Certificat de participation acquise; Assurance prolongée; et enfin l'indemnité en maladie.

Nous avons cru que cette preuve vivante des bienfaits de la saine épargne confiée à une institution bien administrée, comme l'est et l'a toujours été l'Alliance Nationale, était de nature à induire ceux de nos compatriotes, qui n'ont pas encore songé à assurer leur vie, à y penser sérieusement. Il en est plus temps que jamais.

Qu'ils se disent: Il n'est jamais trop tard pour faire un bon mouvement pour soi-même et sa famille. Les années s'écoulent terriblement vite et la vieillesse, avec ses infirmités et ses ennuis, nous atteint souvent bien mal préparés à lui faire face.

Que ceux qui n'ont pas encore pris cette précaution de se prémunir contre les accidents de la vie se hâtent de le faire, pendant que leur santé le leur permet, car il ne faut pas perdre de vue que l'aspirant doit jouir d'une bonne santé pour être assurable; autrement aucune institution ne pourrait réussir à rencontrer les obligations contractées.

L'Alliance Nationale est heureuse sous ce rapport, grâce à la sagesse de ses officiers, de ses règlements et au choix judicieux de ses assurés.

Cette liste de nos vieux pensionnaires en est une preuve indéniable et c'est là le secret de son grand succès presque sans précédent. Elle détient aujourd'hui près de quatre millions de dollars dans ses coffres, représentés par des valeurs de première classe. Elle a depuis longtemps contourné avec succès les phases difficiles qui se sont présentées dans sa marche progressive, et maintenant tous les gouvernements des endroits où elle fait des affaires la considèrent comme une grande institution de tout premier ordre qui répond, à toutes les exigences et ils lui ouvrent grandes, les portes de leurs provinces ou états.

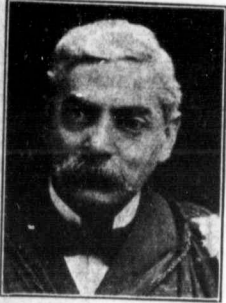
Que les Canadiens français, surtout, se donnent la main pour confier leurs épargnes à l'Alliance Nationale, de préférence à ces compagnies ou sociétés étrangères et neutres qui ne répondent pas à nos aspirations et, gardent nos fonds chez eux pour en faire bénéficier des œuvres au succès desquelles nous n'avons aucun intérêt.

Ne perdons pas de vue que l'Alliance Nationale place ses capitaux dans le pays. Maintes institutions religieuses et civiles en savent quelque chose, et combien de nos compatriotes ont été heureux de bénéficier de son aide financière qui leur fut d'un grand secours en plusieurs circonstances.

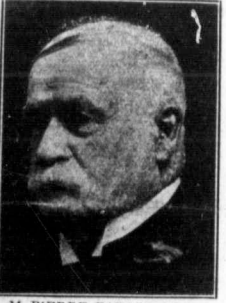
Allons! Canadiens français, prouvons que bon sang ne peut mentir et emboîtons le pas dans le sentier qui conduit à l'Alliance Nationale. N'attendons pas le solliciteur, mais allons-y de soi, faisant par là, acte de prévoyance et de patriotisme.

Le secrétaire général,

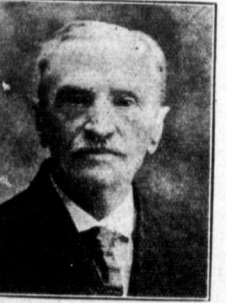
G. MONET.



M. JOSEPH CONTANT, Docteur en pharmacie, Ancien Président général de l'Alliance Nationale, qui a touché sa 1ère annuité.



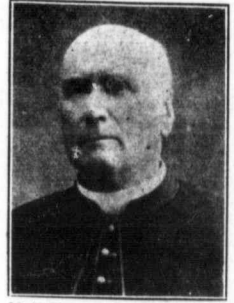
M. PIERRE FAFARD, N.P., Bureau Upton No 393, à Upton, P.Q., qui a touché sa 9ème annuité.



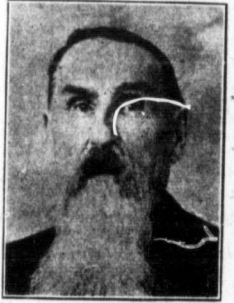
M. J. A. GOUGEON, Membre détaché de Montréal, qui a touché sa 5ème annuité.



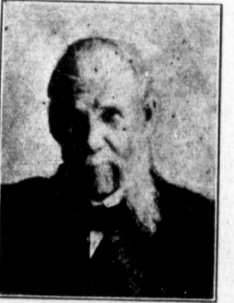
M. ALPHONSE LAURIN, Membre détaché Montréal, P.Q., qui a touché sa 7ème annuité.



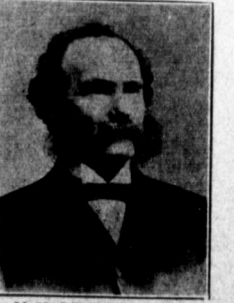
M. le Chanoine R. C. DECARIE, de Montréal, Cl. St-Henri No 12, qui a touché sa 5ème annuité.



M. ODILE BIROLEAU dit Lafleur, B. Argenteuil No 539, à Lachute, P.Q., qui a touché sa 9ème annuité.



M. TOUSSAINT BOYER, du B. Beauharnois No 448, à Beauharnois, Qué., qui a touché sa 6ème annuité.



M. NARCISSE DUPONT, Cl. St-Pierre No 4, à Montréal, P.Q., qui a touché sa 5ème annuité.

## UN PONT SUR L'ABIME

De nouveaux noms s'ajoutent sans cesse à la liste — jamais trop longue — des amis de la cause canadienne-française, dans l'Ontario et les autres provinces anglaises du Dominion. Amitié, non seulement d'admiration ou de simple sympathie, mais amitié d'action, de propagande, la meilleure. Nous parlions récemment de MM. Moore, Hawkes, Squair et Peterson; nous sommes heureux de leur adjoindre aujourd'hui un jeune Ontarien protestant, M. Percival-F. Morley, auteur d'un remarquable ouvrage: "Bridging the Chasm", destiné à promouvoir la bonne entente au sein de la population canadienne, et actuellement à l'impression.

Sans doute, l'étude du texte complet et définitif permettra de mieux se rendre compte du caractère et de la portée de l'œuvre de M. Morley. Toutefois, certains extraits publiés déjà dans la "Presse" suffisent à démontrer, une fois de plus, à quelles conclusions favorables pour la cause canadienne-française en arrivent nécessairement tous ceux de nos concitoyens anglo-saxons qui scrutent, de bonne foi et loyalement, le problème des races au Canada. Presque toujours, le conseil final est un appel aux gens de l'Ontario et d'ailleurs d'étudier avec plus de soin le cas de la province de Québec, comme on l'appelle.

Pour M. Morley, l'une des principales causes de friction et d'hostilité entre Canadiens-français et Canadiens-anglais, c'est l'existence et la mise en force du règlement XVII dans les écoles de la province voisine. "N'est-il pas raisonnable, dit-il, que dans les parties du pays en majorité françaises, qu'elles soient dans Québec ou en dehors de Québec, l'on accorde aux Canadiens-français, les Canadiens pionniers, le privilège, ne devrais-je pas dire le droit, que nous réclavons nous-même ailleurs, celui de conserver la langue et les traditions de sa race?... Où veut-on que les Canadiens-français reçoivent une éducation en rapport avec leurs traditions, si ce n'est dans leurs écoles? Assurément pas dans les "High Schools" tels qu'ils existent présentement".

En effet, la simple logique exige que, du moment que la mère patrie a reconnu les droits et les traditions de la race canadienne-française, dans les lois et les traités qu'elle a passés, il lui faut absolument accorder à cette race canadienne-française les moyens de se perpétuer et de se développer dans le sens de ces traditions et de ses droits, non seulement dans une province, mais dans toutes les provinces du Dominion. C'est ce qu'exprime en d'autres termes M. Morley, quand il dit: "Reconnaître en paroles et en actions que les Canadiens-français possèdent une citoyenneté canadienne égale à la nôtre sera notre contribution à l'union des deux races". C'est par là qu'il faut commencer.

Puis, cette condition essentielle remplie, il importe que l'Anglo-Saxon ou tout autre qui émigre au Canada, se pénètre bien de l'idée qu'il ne vient pas ici simplement pour "faire de l'argent", mais que, en mettant le pied sur la terre canadienne, où il veut demeurer, il est Canadien, avec tous les droits et toutes les obligations que ce titre comporte. Un autre de nos bons amis d'Ontario, M. Arthur Hawkes, a appuyé sur ce point, dans une note qui remonte à 1907, et qui se trouve contenue dans son dernier ouvrage, "The Birth-right". "Premièrement, dit-il, foncièrement, finalement, le Canada doit passer le premier dans tout ce que nous disons, tout ce que nous pensons, tout ce que nous accomplissons. L'indivi-

du qui habite à l'intérieur de nos frontières, et dont les affections se tournent vers un autre pays, un autre peuple, une autre politique, est un étranger ici, quelles que soient les lettres de créance qu'il détienne". Le Canada compte malheureusement un trop grand nombre de ces étrangers, et c'est ce qui retarde le progrès de la bonne entente entre les races.

Nous avons hâte de lire "Bridging the Chasm" au complet. En attendant, saluons en M. Morley un ami sincère de la justice en même temps qu'un citoyen désireux de voir notre cher Canada grandir sous la poussée du travail harmonieux et commun des représentants des deux plus grandes nations de l'univers. Nous avons tous les éléments nécessaires pour faire du peuple canadien un peuple généreux, fort et prospère: n'allons pas faillir à la tâche et gaspiller ces trésors!

(De "La Presse", Montréal.)

## LA VICTOIRE ET LA PAIX

On sait avec quel éclat et quel enthousiasme furent célébrées à Paris, la Victoire et la Paix, en même temps que la fête du 14 juillet. On nous a raconté les scènes inoubliables qui s'y sont déroulées, et l'émotion profonde, intense dont les cœurs étaient étreints, au passage glorieux des grands chefs d'armées et, surtout, des héros mutilés de la guerre.

Samedi, c'était au tour de Londres d'acclamer les héros de la grande guerre, les plus grands comme les plus humbles. Les ouvrières de la guerre furent parmi les plus applaudis, et l'on sentait que la foule délirante, en même temps que reconnaissante, voulait aussi bien rendre hommage à la reine Marie, patronnesse d'une division auxiliaire de ces admirables femmes, qu'au dévouement et à l'abnégation que celles-ci ont manifestés pendant toute la durée de l'effroyable drame qui vient d'ensanglanter le monde.

Les manifestations, dans la capitale de l'Empire britannique, furent sensiblement différentes de celles qui eurent lieu, quelques jours avant, dans la capitale française, mais elles n'en furent pas moins extraordinairement brillantes, formidables, par le concours inouï des foules qui y prirent part et le déploiement des innombrables couleurs alliées, qui semblaient avoir été apportées de toutes les parties du monde pour être témoins du triomphe, gage de paix universel.

Partout ailleurs, dans l'Empire britannique, les manifestations ont été beaucoup moins bruyantes ou moins enthousiastes; les circonstances différaient, évidemment, beaucoup de celles qui ont accompagné les fêtes de Londres et celles de Paris, où la marche triomphale des Alliés constituait le plus attrayant comme le plus épouyantant des spectacles. A Montréal, c'est dans une paix relative que l'on a célébré l'avènement de la paix; cependant, on y respirait un air de fête, grâce aux drapeaux et aux tentures joyeuses qui ornaient les édifices.

Il en fut un peu de même dans les autres parties du pays, si on excepte Toronto, où quelques désordres, que l'on représente comme insignifiants, se produisirent vers le soir. A Halifax, régna tout le jour une apathie presque complète. Dans une localité de l'Ontario, l'ancien Kaiser allemand fut incinéré... en effigie.

Il n'y a pas à être surpris du peu d'enthousiasme manifesté chez nous, à l'occasion de cette journée de la Paix fixée par décret royal. La victoire, nous l'avions célébrée déjà deux fois, la veille et le jour même de l'armistice; la signature du traité de paix s'est faite si longtemps attendre,

que sa proclamation ne nous a pas émus outre mesure. Trop d'inquiétude règne encore dans les couches sociales, pour que l'âme de la foule soit bien portée aux manifestations joyeuses, où les profiteurs sont plus à l'aise que leurs victimes.

Il n'est pas sans intérêt de se demander comment, à l'avenir, seront célébrés les anniversaires de la Victoire et de la Paix; quel sera ce jour anniversaire?

La fête nationale, cette année, a été l'occasion de la célébration, en France et aux Etats-Unis: en Angleterre, il a fallu fixer arbitrairement un jour spécial pour tout l'Empire britannique. L'opinion la plus généralement exprimée, croyons-nous, veut que cet anniversaire de la victoire et de la paix soit célébré, à l'avenir, le jour même où l'Allemagne a déposé les armes, après avoir été complètement vaincue, c'est-à-dire le 11 novembre; c'est un hommage à rendre, non plus à la diplomatie, qui est vieux jeu et qui le sera davantage avec la Ligue des Nations, mais à l'héroïsme et à la valeur des soldats qui ont écrasé le militarisme prussien.

On rapporte que les Allemands ont demandé l'armistice à onze heures du matin; cette circonstance rend encore plus intéressante cette date du 11 novembre 1918, puisque l'on pourra se la rappeler facilement. En effet, l'esprit reste curieusement frappé de ce fait que la guerre a réellement pris fin **la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918.**

Honneur et gloire aux ouvriers de la onzième heure, les grands artisans de la victoire!

(De "La Presse", Montréal.)

## PARCS PUBLICS

Donnez aux enfants des lieux d'amusement en plein air, c'est le bon moyen de conserver leur santé. Notre jeunesse y trouvera des avantages au point de vue physique et moral. Le corps et l'esprit restent sains et vigoureux, si vous leur donnez de l'exercice dans des conditions propres à contribuer à leur développement. Les autorités civiles ne sauraient trop encourager la création de parcs spacieux et d'y convier les enfants sous la surveillance de personnes ayant les connaissances voulues dans les amusements et l'entraînement physique. Lorsque les enfants sont groupés c'est un excellent moyen de les éloigner de toute occasion de faire le mal. La santé des petits y trouvera aussi son avantage. Une culture physique et mentale bien appropriée est la plus sûre garantie d'une santé florissante. Les éducateurs ont en toute circonstance préconisé l'exercice en plein air comme sauvegarde de la morale et de la santé. Donnons donc nos parcs aux enfants.

## PENSEES ET MAXIMES

Une adaptation est toujours difficile parce que si l'homme transforme difficilement ses manières de vivre il change plus difficilement encore ses façons de penser.

—o—

Il semblerait qu'arrivés à une certaine phase de leur existence, les peuples ne pourraient progresser sans l'action de grandes crises bouleversant leur vie.

—o—

Parmi les causes ayant déterminé la chute des grands empires, une des plus fréquentes fut leur inaptitude à s'adapter à des conditions nouvelles d'existence.



La bourse "d'argent mignon", comme on disait autrefois, est aussi menue dans toutes les situations, surtout dans les villes, où la vie est devenue si coûteuse, avec des exigences de toutes sortes. Donc consolons-nous et luttons pour l'harmonie, l'élégance, la joie de notre foyer. Mettons en œuvre les mille ressources de notre intelligente économie pour pouvoir "représenter" convenablement, et saluons comme une douce victoire toutes les améliorations que nous aurons pu apporter, par notre sagacité et notre goût, dans ce superflu qui devient, de jour en jour, plus indispensable à une époque où celui qui ne se défend pas risque fort d'être la proie — ou la dupe — des autres...

Suzanne CARON.

### POURQUOI TOUT HOMME DOIT-IL S'ASSURER SUR LA VIE?...

L'argument en faveur de l'assurance sur la vie repose sur deux axiomes: l'un, l'axiome que les dangers prévus peuvent être prévenus et neutralisés; l'autre, l'axiome que la vie et la fortune sont incertaines. La conclusion est aussi irréfutable que chacun de ces exposés. Admettez que le malheur qui menace est grand; admettez qu'il existe un remède infaillible ou même un palliatif et dès lors apparaît une obligation évidente. S'agit-il d'un peuple, cette obligation devient l'élément essentiel d'une sage économie politique. S'agit-il d'un individu, elle devient une prescription de la plus haute morale.

La loi de la civilisation est une loi de précautions: *si vis pacem para bellum*; les quarantaines préviennent les épidémies; les ambassadeurs détournent les guerres; les assurances contre l'incendie remplacent les pertes dues au feu. Et de tous les dangers matériels le pire c'est la mort. Tandis que toutes les autres calamités sont accidentelles, la mort seule est certaine, universelle. Elle est horrible non seulement parce qu'elle doit arriver mais surtout parce que son heure nous est inconnue et que nous ne pouvons pas la calculer. Donc tout ce qui tend à modifier cette issue fatale est d'une importance suprême pour le monde. Lorsqu'un homme meurt c'est comme si une machine utile se cassait, comme si une certaine quantité de force productrice était détruite, comme si une époque d'une année venait à manquer; une personne, une famille ou une communauté est privée par le fait d'une quotité de cerveau ou de muscle qui lui servait auparavant. Comment ce dommage peut-il être réparé? Comment remplacer cette énergie potentielle? Jusqu'à l'invention de l'assurance sur la vie il n'y avait aucune réparation possible; la perte était absolue. Mais à présent, les conséquences de la mort sont considérablement atténuées. La valeur de l'homme considérée au point de vue de revenu qu'il produisait peut être remplacée. De même que la médecine prolonge la vie, de même l'assurance prolonge l'utilité de la vie; et le monde dans son aspect économique est aussi profondément redevable à l'une qu'à l'autre.

Il y a un autre mal voisin de la mort qui rivalise avec elle et qui est aussi plein d'amertume. C'est la vieillesse indigente ou dépendante qu'on pourrait appeler la **mort vivante** sans aide et sans espoir.

L'assurance sur la vie a étendu également sur elle sa protection, elle a diminué ses douleurs, en permettant que les gens puissent, grâce à l'assurance, recueillir les fruits du travail de leur jeunesse, sans interruption malgré les infirmités ou la perte de leur capital.

L'assurance sur la vie est de toutes les sages précautions que l'on puisse prendre, la plus sage parce qu'elle est la plus nécessaire en proportion des dangers dont elle nous préserve.

Ce n'est pas là simplement de la théorie. Des statistiques longuement et soigneusement établies ont permis d'établir les lois générales de mortalité qui mettent l'assurance sur la vie comme dignité et comme exactitude mathématique au rang d'une science. Elle mérite donc non seulement notre entière considération pour ses bienfaits, mais notre entière confiance.

C'est un succès. Le système prend une extension constante, ni les changements politiques, ni la marche des affaires, ni les fluctuations de bourse, ni la réussite plus ou moins bonne des récoltes n'ont d'effet sur l'assurance-vie qui se développe sans cesse d'une façon merveilleuse.

Ses protagonistes sont les hommes les mieux posés et les négociants les plus importants. Il semble qu'elle n'ait pas d'ennemis si ce n'est quelques rares personnes que les préjugés aveuglent. Ses avocats sont les veuves reconnaissantes que l'assurance a préservées de la déchéance; les orphelins qui lui doivent leur entretien et leur éducation; les vieilles personnes qui jouissent du fruit de leur prévoyance. Aucune institution financière ne donne autant de satisfaction au cœur, à la conscience et au jugement. L'assurance-vie marquera dans l'histoire comme une des plus profondes révolutions économiques du XIX<sup>e</sup> siècle. Grâce à elle, le monde est devenu moins égoïste, les sentiments d'affection se marient avec la prévoyance, la philosophie du renoncement en vue d'une jouissance future se répand de plus en plus. Lorsqu'on réfléchit ainsi, peut-on dénier l'influence salutaire de l'assurance sur la vie.

Le raisonnement à ce sujet est d'une logique irrésistible. L'assurance sur la vie doit être quelque chose de plus qu'un privilège; elle doit s'imposer par une impérieuse nécessité. Nous devons nous la représenter comme un serviteur social et comme un devoir personnel. A qui incombe le devoir de s'assurer? Evidemment à quiconque, homme ou femme, dont la vie représente pour l'un ou l'autre une valeur monétaire, à tous ceux qui dépendent de leur travail pour vivre. Rares sont ceux qui peuvent se dispenser de s'assurer. Parmi ces derniers on aurait tort de vouloir ranger en premier lieu les gens bien portants de même que les riches, car la fortune est aussi inconstante que le sort et il n'est jamais mauvais de se créer un provision en vue d'une perte quelconque. En outre, le riche, indépendamment de sa fortune et en raison de la situation qu'il occupe, a une valeur distincte, **son rang** qu'il doit avoir à cœur de perpétuer à ses héritiers.

Les seules personnes qui soient réellement exemptes de l'obligation de s'assurer sont les **freloons** qui ne contribuent en rien à la machine sociale et dont le monde se passerait parfaitement.

Notre plaidoyer en faveur de l'assurance ne s'adresse donc pas à eux. Il fait appel au père gagne-pain de la famille, à la mère dont l'économie dans la gestion du ménage est aussi précieuse que le travail de son mari; au négociant dont la mort causerait préjudice à son associé; à l'emprunteur qui doit acquitter une dette; au jeune homme ou à la jeune fille qui ramasse de l'argent actuellement et qui veut s'assurer un pécule pour les mauvais jours; à quiconque incombe une responsabilité pécuniaire soit envers les autres soit envers soi-même.

La loi du devoir est inexorable et sans appel. Personne, pour ainsi dire, ne peut invoquer un bon motif pour ne pas s'assurer.

Appliquée à un individu, la question à poser par l'agent ne doit pas être (devez-vous vous assurer?) mais plutôt (quelle bonne raison avez-vous pour ne pas vous assurer?) Comment peut-on se dispenser de cette obligation? La personne à laquelle vous proposez une assurance est-elle donc si heureuse qu'elle soit entièrement à l'abri de l'adversité? Et à moins qu'elle ne se prétende immortelle a-t-elle un bail à terme fixe avec la vie, ou bien la fortune a-t-elle signé des obligations envers elle?

Voilà le dilemme à poser et il n'y a pas moyen d'en sortir.

Chacun sent intimement lorsqu'il consulte son cœur qu'il doit s'assurer sans différer.

Tout homme qui a conscience de sa responsabilité à le devoir tracé de la couvrir de sa façon adéquate, même au prix de quelque sacrifice.

### SOYEZ PRUDENT

Le conseil s'adresse surtout au proposeur de nouveaux membres. Vous avez sollicité un parent, un ami, une connaissance ou un étranger, avez-vous été bien prudent dans le choix que vous avez fait? Vous êtes-vous enquis des antécédents, du genre de vie, de la sobriété de votre proposé? Si vous n'avez pas apporté le soin voulu dans le choix de votre candidat vous faites encourir à la société un risque qui souvent est des plus défavorables. Comment voulez-vous être considéré comme un homme sérieux et honnête si vous cherchez à grossir les rangs d'une société de bienfaisance avec des intempérants ou des sujets dont le physique et le moral laissent à désirer. Ne proposez jamais de membre à moins de vous assurer que par leur conduite et leur état de santé ils soient dignes d'être des nôtres. Le choix judicieux de nos membres est une garantie de notre société et de notre stabilité. Soyez prudent.

### LA MOUCHE

L'humanité n'a pas de plus grand ennemi que la mouche. La présence des mouches dans une maison est une preuve certaine d'un manque de propreté et de l'existence d'immondices dans les environs. Vous ne voyez pas de mouches dans une demeure tenue avec soin. La présence d'une mouche doit vous rappeler qu'elle peut vous communiquer des germes de tuberculose et de fièvre typhoïde. Le grand moyen pour se débarrasser de cette peste est l'extrême propreté. A l'intérieur, ayez soin que vos crachoirs contiennent toujours un désinfectant. Que vos portes et vos chassis soient protégés par des moustiquaires. Voyez à ce que vos aliments surtout les viandes soient toujours recouverts d'un tissu bien propre. Vos vidanges devront toujours être couvertes et leur contenu arrosé d'un désinfectant puissant. Eloignez les mouches à tout prix de la chambre d'un malade. Si vous constatez un animal mort entouré de mouches, avertissez immédiatement le bureau d'hygiène de votre localité.

Pas de vie nouvelle sans mentalité nouvelle. Pas de mentalité nouvelle sans une étroite adaptation aux milieux nouveaux.

## Hygiène et Santé Publique

### RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE SUR LA TUBERCULOSE

(Suite)

préférentiellement à ces associations de citoyens qui se liguent à cette fin. La gérance de ces établissements d'une honnêteté éprouvée, reçoit un salaire fixe, dissimule les liqueurs fortes et perçoit un pourcentage sur les boissons non alcooliques vendues. Le succès de ces "Public Houses Trusts" a été si réel et même si grand que deux économistes américains, MM. Rowntree et Sherwell, ont dit: "Si le système des "Public Houses Trusts" existait en Angleterre depuis trente ans, il n'y aurait presque plus de lieu de parler d'alcoolisme dans ce pays-là."

Ce système a donné des résultats magnifiques dans une ou deux paroisses de la Province de Québec. Or, comme chaque municipalité détient le pouvoir d'accorder la licence à qui elle veut, il n'y aurait qu'à donner le branle-bas dans toute la Province pour favoriser l'adoption de ce système.

La Commission ne croit pas devoir recommander un système quelconque exclusivement, mais elle tenait à étudier et à faire connaître les mérites de chacun. Si pour une raison ou une autre, ces systèmes sont inapplicables chez nous, la Commission est d'avis qu'il est urgent de combattre l'alcoolisme par:—

1°.—La diminution graduelle, c'est-à-dire d'année en année, des débits d'alcool;

2°.—La surveillance de l'alcool en vente;

3°.—L'encouragement des véritables "cafés", c'est-à-dire de ces établissements vendant des boissons non alcooliques et contenant moins de 21 p.c. d'alcool;

4°.—L'encouragement des ligues anti-alcooliques dans leur œuvre d'éducation populaire par conférences, imprimés, affichés;

5°.—L'encouragement des associations d'exercices physiques, car ceci constitue une sauvegarde et un excellent moyen d'éducation anti-alcoolique et anti-tabagique chez les jeunes gens. En effet, il est bien connu dans le monde sportif que l'alcool et le tabac sont deux grands ennemis de la force et de la santé parfaite;

6°.—Éducation anti-alcoolique à l'école et à l'usine.

### 3.—Sur le travail Industriel.

Les statistiques et l'observation démontrent que la tuberculose choisit le plus grand nombre de ses victimes aux âges où l'homme travaille.

Le travail industriel expose l'homme:

1°.—Aux conditions insalubres de l'habitation qui s'appelle ou atelier, ou manufacture, ou usine;

2°.—À des dangers spéciaux venant de la poussière ou de la fumée ou de certains gaz ou de certaines intoxications ou de la trop haute température, etc.;

3°.—Au surmenage, soit par travail prématuré chez l'enfant, soit par le travail exclusif chez la femme et l'homme.

La plupart des ouvriers ignorent les conditions anti-hygiéniques du milieu industriel. D'ailleurs les connaîtraient-ils qu'ils ne pourraient rien y changer, étant à la merci des patrons parfois ignorants eux aussi, et souvent inhumains, si les Pouvoirs Publics n'interviennent pas pour les protéger dans ce qu'ils ont de plus précieux, la santé, qui est toute leur richesse.

La plupart des manufactures ou usines sont malheureusement dans les villes et au centre des villes, de sorte qu'elles manquent la plupart du temps d'air et de lumière solaire. Toutes ne sont pas pourvues de tous les appareils de toilette qui invitent ou forcent les travailleurs à pratiquer la propreté si nécessaire dans certains métiers. Les métiers à poussière, surtout, ont besoin de propreté minutieuse et d'une ventilation mécanique afin d'éloigner la poussière de l'appareil respiratoire.

Ce sont ces métiers à poussière qui exigent la plus grande sollicitude des Pouvoirs Publics, car ce sont eux qui fournissent la plus haute mortalité tuberculeuse. La moyenne de l'âge où ces travailleurs meurent de phtisie est de 37 ans, tandis que la moyenne de l'âge où meurt une personne pour toute autre cause est de 52. Il s'ensuit que par l'adoption de mesures qui diminueraient cette perte de vie par cause industrielle, il serait fait un gain de 15 ans pour chaque travailleur. Que l'on donne la valeur économique la plus basse à aucune année de vie, tout de même des millions seraient économisés. Donc, rien ne devrait être épargné pour empêcher l'énorme perte de vie par l'industrie insalubre.

Mais il y a plus, non seulement l'usine est insalubre, non seulement il y a des métiers particulièrement dangereux, mais il y a encore l'excès de travail qui entraîne le surmenage, et le surmenage, est une cause très puissante de dénutrition et de tuberculisation. Le surmenage peut être dû soit au travail prématuré de l'enfant, soit au travail de la femme, à certains moments pénibles de sa vie, soit au travail trop intense ou trop prolongé chez l'homme.

Notre dernière loi porte à 13 ans le minimum d'âge pour le travail de l'enfant. Cependant, dans les États de New-York, Massachusetts, Illinois, aucun enfant au-dessous de 14 ans ne peut travailler pendant les heures d'école, et après 7 heures du soir, et aucun enfant au-dessous de 16 ans ne peut travailler au-delà de 8 heures par jour ou après sept heures du soir.

La femme devrait pouvoir suspendre le travail à certains moments critiques de sa vie et être protégée par la loi contre la perte de sa position à cause de la suspension de son travail pendant l'époque puerpérale, comme cela se pratique en Allemagne.

Quant à ce qui regarde la longueur de la journée de travail chez les adultes, la question est très discutée. La Commission ne saurait prendre une position tranchée et faire des recommandations précises sur ce sujet. Mais elle considère la question comme très importante, car il n'y a pas de doute que le travail trop prolongé dans une atmosphère viciée abaisse la vitalité des travailleurs. La Commission recommande au Gouvernement de prendre cette grave question en sérieuse considération. Le premier pas vers la solution de ce grave et important problème serait une enquête sur les conditions du travail industriel dans nos diverses industries.

Pour remédier aux dangers qui résultent du travail industriel, la Commission recommande:

1o.—Qu'une inspection de tous les établissements industriels soit faite périodiquement, 2 à 3 fois par année, par des médecins qui ont reçu une éducation spéciale sur les questions d'hygiène industrielle, l'objet d'une telle inspection étant l'application des lois sanitaires, l'entretien de la propreté des usines et la protection des travailleurs contre l'ignorance ou la négligence des patrons;

2o.—Que les travailleurs soient instruits des dangers qui dérivent de leurs métiers, cela par des

imprimés qui leur seront distribués et par des conférences faites par des médecins inspecteurs;

3o.—Que dans les métiers à poussière une ventilation spéciale pour enlever les poussières par aspiration soit imposée aux propriétaires;

4.—Que la loi sur le travail de l'enfant soit modifiée dans le sens de celle qui existe dans certains états, tels que Massachusetts, New York, Illinois, où aucun enfant au-dessous de 13 ans ne peut travailler pendant les heures d'école et après 7 hrs du soir, et aucun enfant au-dessous de 16 ans ne doit travailler au-delà de 8 heures et après 7 hrs du soir;

5o.—Que le Gouvernement fasse une enquête sur le nombre d'heures de travail exigé dans les diverses industries de la Province de Québec, afin de préparer les voies à une législation sur ce sujet.

### C.—MESURES ADJUVANTES.

#### (a) Éducation du peuple.

Toutes ces mesures contre la contagion, l'habitation insalubre, l'alcoolisme, les conditions anti-hygiéniques, du travail industriel, n'auront leur plein effet que lorsque le peuple ira de lui-même au-devant de la loi sanitaire, étant convaincu de son opportunité et de sa nécessité.

L'éducation du peuple est donc à la base de la lutte contre la tuberculose, maladie du peuple.

Les moyens éducationnels sont multiples et ils ont tous leur importance parce qu'ils se renforcent ou se complètent les uns les autres.

1o.—Éducation anti-tuberculeuse à l'école.—L'enseignement élémentaire de l'hygiène à l'école et un peu plus développé dans les établissements d'instruction secondaire, est devenu un des besoins pressants de notre époque, car on ne vit plus comme autrefois. L'accroissement inquiétant des victimes de la tuberculose est dû à ce changement de la manière de travailler et de vivre. Tous ont besoin d'être informés des dangers spéciaux de la vie moderne et il est convenable de commencer cette éducation à l'école, car là on peut atteindre toute la génération de demain. Mais comme cette éducation scolaire devra être nécessairement élémentaire et ne laissera pas une trace ineffaçable chez un grand nombre, il sera convenable de rappeler à l'adulte cette première éducation et la compléter par d'autres moyens.

2o.—La Presse.—Un des meilleurs moyens d'atteindre le peuple et de le tenir constamment en éveil sur les choses de l'hygiène, c'est la voie des grands journaux quotidiens. C'est d'ailleurs leur mission d'instruire le peuple. Et pour que ce moyen donne sa mesure d'efficacité, il faut qu'il soit dirigé par un personnage compétent. Il vaudrait mieux que quelqu'un reconnu par sa compétence, soit chargé ex-officio d'écrire cette manière et de voir à sa publication périodique, car autrement on peut s'attendre à l'incompétence, à l'inconstance et finalement à l'insuccès ou l'oubli.

3.—Littérature anti-tuberculeuse.—Des imprimés sous forme de feuilles ou de petites brochures pourraient être spécialement préparés pour des groupes sociaux différents, tels que: association de travail, ateliers, manufactures, infirmiers, garde-malades, blanchisseuses, peintres, employés dans les métiers à poussière, personnel de théâtre, instituteurs et institutrices, sociétés de bienfaisance, hôpitaux, communautés religieuses, clergé, ligues anti-tuberculeuses et anti-alcooliques, etc., etc.

(A suivre)

**ACCUSES DE RECEPTION**

Masson, le 3 juillet, 1919.  
M. G. Monet, S.-G.,  
Alliance Nationale, Montréal.

Monsieur,  
J'accuse réception de votre chèque au montant de \$350.00 payable à notre confrère G. A. Dugal. Je lui en ai fait remise aujourd'hui en règlement final de son certificat de participation No 36663 que je vous retourne ci-joint dûment acquitté.

Veuille accepter les sincères remerciements de ce confrère pour votre promptitude à régler sa réclamation.

Votre dévoué,  
**ALFRED MONGEOT, Percepteur.**

Saint-Jean, Qué., le 23 juin, 1919.  
M. Alfred St-Cyr,  
Trésorier Général,  
Alliance Nationale, Montréal.

Monsieur:—  
Veuille accepter mes remerciements pour le chèque que Monsieur A. E. L'Ecuyer et Trefflé Côté m'ont remis pour le certificat d'assurance de feu J. A. Raymond mon mari.

Je tiens en même temps à vous féliciter pour la diligence que vous avez apportée dans cette affaire.

Veuille me croire, Monsieur le Trésorier,  
Votre bien obligée,  
Dame Eugénie PÉRIER RAYMOND,  
Saint-Jean, Qué.

**CONSEIL GENERAL  
ETAT FINANCIER  
AU 31 MAI 1919**

**Caisse d'Assurance-Vie**

Recettes.		
Contributions, \$28,862.61	Intérêts, \$9,290.00	38,152.61
Balance au 30 Avril 1919.....		2,820,639.44
		<b>\$ 2,858,792.05</b>

**Déboursés.**

Bénéficiaires de membres décédés.....	\$ 18,000.00
Invalides, \$750.00 Pension vieillards, \$2,900.00	3,650.00
Remboursement cont., \$25.18 Divers, \$15.54	40.72
Balance au 31 Mai 1919.....	21,690.72
	<b>\$ 2,837,101.33</b>
	<b>\$ 2,858,792.05</b>

**Caisse des Malades.**

Recettes.		
Contributions, \$8,791.92	Intérêts, etc., \$1,524.00	10,315.92
Balance au 30 Avril 1919.....		465,254.42
		<b>\$ 475,570.34</b>

**Déboursés.**

Indemnités.....	\$ 9,998.92
Remboursement cont., \$3.80 Divers, \$34.00	37.80
Balance au 31 Mai 1919.....	10,038.72
	<b>\$ 465,538.62</b>
	<b>\$ 475,570.34</b>

**Caisse d'Épargne des Cercles.**

Recettes.		
Dépôts,.....	Intérêts, \$30.00.....	30.00
Balance au 30 Avril 1919.....		9,807.57
		<b>\$ 9,837.57</b>

**Déboursés.**

Capital, \$392.03	Intérêts, \$30.85.....	422.88
Balance au 31 Mai 1919.....		9,414.69
		<b>\$ 9,837.57</b>

**Caisse Assurance-Infantile**

Recettes.		
Contribution.....		\$ 5.50
Balance au 31 Mars 1919.....		55.50
		<b>\$ 61.00</b>

**Déboursés.**

Balance au 30 Avril 1919.....	\$ 5.50
-------------------------------	---------

**Caisse Générale.**

Recettes.		
Caisse d'assurance-vie et des malades (5%)	\$1,981.81	
Rétribution, \$1,736.50	1,736.50	
Revue, \$64.00	64.00	
Intérêts, \$42.41	42.41	
Dépôts Représ. \$2.00	2.00	
Assurance Officiers, \$186.50	186.50	
Loyer Immeuble \$165.05	165.05	
Amendes \$57.00	57.00	
Fonds de Secours, \$0.67	0.67	
Fraudeauditon, \$493.41	493.41	
Divers, \$2,003.89	2,003.89	
Six lires cont. assurance-vie, \$1,569.74	1,569.74	
Cot. B. P. \$2,235.25	2,235.25	
Cot. Mbr. Dét. et spéciale \$221.80	221.80	
Indem. retardataire.....	149.89	
Balance au 30 Avril 1919.....	12,970.43	
	<b>\$ 14,426.22</b>	
	<b>\$ 24,396.65</b>	

**Déboursés.**

Salaire Officiers, \$1,471.66	1,471.66
Employés, \$1,630.76	1,630.76
Perc. \$451.30	451.30
B. Mde. & Act. Frais Voy. Off. \$119.40	119.40
Licences, \$250.00	250.00
Loyer, \$136.82	136.82
Papeterie, \$180.78	180.78
Poste, etc., \$299.85	299.85
Fournitures, \$3,157.10	3,157.10
Organisation, \$2,662.68	2,662.68
Revue, \$173.75	173.75
Ass. Con. gén. Frais légaux,.....	35.40
Mobilier \$35.40.....	35.40
Taxes, etc., Immeuble, \$103.95	103.95
Eclairage, Inspection, \$878.28	878.28
Hon. examens \$569.00.....	569.00
Ass. Gar. Off. C. & B. P. Remboursement, \$24.00.....	24.00
Dépenses diverses bureaux \$20.09	20.09
Divers, \$14.12.....	14.12
Balance au 31 Mai 1919.....	506.21
	<b>\$ 12,650.44</b>
	<b>\$ 11,746.21</b>
	<b>\$ 24,396.65</b>

**Résumé.**

Caisse d'assurance-vie.....	\$ 2,837,101.33
Caisse des Malades.....	465,538.62
Caisse Générale.....	11,746.21
Caisse d'Épargne des cercles.....	9,814.69
Surplus de rentes.....	404.24
Caisse d'Assurance Infantile.....	61.00
	<b>\$ 3,324,205.59</b>

**PlACEMENT DES FONDS.**

Prêts sur certificats.....	\$ 106,835.49
Fabriques.....	169,902.86
Municipalités Scolaires.....	59,884.89
Municipalités.....	57,912.77
Prêts hypothécaires.....	2,485,677.20
Banques Hochelaga, Provinciale, Nationale, Épargne, Canadian Bank of Commerce.....	51,264.78
Immeuble.....	93,218.22
Emprunt de guerre.....	299,500.88
	<b>\$ 3,324,205.59</b>

Attesté à Montréal, ce 31 Mai 1919.....  
**ALFRED ST-CYR, Trés. Gén.**

Certifié correct.

O. BOURDON, J.-A. MIGNEAULT } Vérificateurs

**NECROLOGIE**

No	NOM	ADMISSION				DECES				Médicין Examinateur
		Age	Cercle	Date	Cert Part	Cont. payées	Date	Age	Cause	
3088	O.-A. Joubert	26	Provencher No 156	24-2-14	\$1000	\$79.30	24-8-19	32	Pneumonie lobaire	J.-A. Bélanger
3084	L.-A. Coderre	35	Larocque No 25	26-7-94	1000	329.55	4-4-19	63	Pneumonie aigue	P. Pellé
3085	Art. Cardin	26	Cadioux No 212	6-8-04	46.74	93.48	7-5-19	42	Bronchite	J.-J. Guertin
3086	J.-A. Picard	36	Laval No 21	22-4-06	1000	206.31	15-5-19	50	Cancer du rectum	J. Guérard
3087	Théo. Lessard	42	Jeanne D'Arc No 53	14-6-99	2000	739.02	17-5-19	63	Cancer de l'estomac	C.-A. Daigle
3088	Ernest Marceau	42	Charlemagne No 73	16-7-95	2000	857.46	23-5-19	67	Néphrite chronique	A. Dagenais
3089	Louis Bélanger	47	St-Sauveur No 128	15-6-98	1000	540.56	30-5-19	69	Paralyse générale	J.-A. Marcoux
3090	F.-D. Leber	42	B. Laprairie No 474	4-12-94	1000	440.10	5-6-19	67	Bronchite catarrhale	A.-F. Jeannotte
3091	Wilfrid Lavoie	30	Verdun No 160	6-10-11	1000	119.60	5-6-19	37	Accident	S. Longin
3092	Cléophas Labrecque	35	B. Ste-Eulalie No 160	31-1-01	500	131.46	5-6-19	54	Cancer d'estomac	Eug. LaRue
3093	J.-A. Raymond	30	St-Jean No 78	7-12-07	1000	189.40	10-6-19	41	Cirrhose du foie	J.-J. Laflèche
3094	Ulysse Emond	37	St-Valier No 20	26-9-00	163.10	217.47	10-6-19	56	Épithélioma de l'estomac	J.-A. Marcoux
3095	H. Lachapelle	20	St-Ls de Terrebonne No 26	28-5-10	500	49.05	10-6-19	29	Pleurésie	E. L'Africain
3096	Oliva Vallée	20	B. Ste-Thécle No 23	5-5-14	500	33.55	12-6-19	25	Anéurie cérébrale	J.-A. Bigué
3097	J.-G. Roberge	32	B. St-Romuald No 27	25-9-02	500	107.88	12-6-19	49	Insuffisance mitrale	H.-A. Lambert
3098	J.-X. Prévost	24	St-Pierre No 8	9-11-97	1000	212.40	13-6-19	47	Syncope cardiaque	A.-F. Jeannotte
3099	Mlle Eug. Soucy	24	Blanche de Castille No 410	21-6-16	500	19.80	14-6-19	27	Appendicite	F. Tardif
3100	Hermas Roch	31	B. St-Gabriel No 403	28-10-94	2000	586.27	16-6-19	57	Urémie	J.-E. Lafontaine
3101	Odilon David	44	St-Henri No 12	25-7-93	2000	1024.04	17-6-19	70	Paralyse	S. Lachapelle
3102	L.-P.-M. Sarault	19	Duquette No 320	23-4-94	2000	224.86	17-6-19	45	Hémorragie cérébrale	F.-X. Gagnier
3103	Léon Gagnon	47	St-Jean No 78	30-4-98	1000	499.00	18-6-19	68	Paralyse agitante	S.-H. Broseau
3104	Georges Reed	19	St-Georges No 69	26-6-00	1000	175.98	18-6-19	38	Diabète	A.-F. Jeannotte
3105	Ernest Burelle	18	Bruchési No 135	25-6-05	1000	134.64	19-6-19	32	Tuberculose pulm.	Z. Comtois
3106	Joseph Lépine	32	N.-D. de Hull No 64	22-12-19	500	90.72	26-6-19	47	Insuffisance mitrale	U. Archambault
3107	J.-B.-A. Lalonde	54	Lavallée No 343	27-5-07	1000	644.40	1-7-19	69	Néphrite et urémie	J.-J. Guertin

**ANNUITE AUX VIEILLARDS [70 ans]**

NOM	ADMISSION				Cert. Part.	Cont. Payées	Annuité ou règlement	Montant payé	Échéance.
	Cercle	Age	Date						
Jos Desmarais	St-Hyacinthe No 67	45	20-5-95	\$1000	\$529.20	1ère	\$100	20-6-18	
G.-A. Dugal	B. Masson No 476	49	11-12-98	500	270.00	7-10	350	5-6-19	
C.-C. Leluan	Charlemagne No 73	54	11-3-04	3000	2080.00	1ère	300	8-3-19	
Israel Jutras	Roberval No 225	45	2-5-95	1000	531.40	1ère	100	6-7-19	
Oct. Geoffroy	Larocque No 25	45	12-12-93	1000	596.40	9e	100	13-6-19	
Alf. Morin	St-Jean de la C. No 174	52	8-3-94	1000	587.88	9e	100	26-6-19	
Narc. Dupont	St-Pierre No 8	50	18-6-95	1000	547.20	8e	100	20-6-19	
Nap. Lachance	St-Jean Bte No 149	51	15-8-97	500	311.18	4e	50	26-6-19	
Horm. Caron	St-Ls Terrebonne No 26	47	5-6-94	1000	508.92	4e	100	30-6-19	
Léon L'Archevêque	St-Pierre No 8	48	12-9-94	500	262.40	4e	50	7-6-19	
Chs Regimbal	Montebello No 55	48	12-9-94	1000	550.00	4e	100	6-7-19	
P. Nicole	Mont' magny No 105	49	9-7-96	1000	600.20	3e	100	18-6-19	
Félix Baril	Fédon No 351	50	16-2-99	3000	1878.30	2e	300	8-6-19	
Naz. Boucher	Pierreville No 80	47	24-7-95	500	566.86	2e	100	20-6-19	
Nap. Cantin	Champlain No 108	50	28-2-98	1000	600.60	9e	100	8-6-19	
Nap. Brunelle	Bourget No 74	54	9-5-95	1000	600.60	9e	100	31-7-19	
Frs Longin	St-Henri No 12	51	1-6-94	1000	568.54	8e	100	24-7-19	
D. Couillard	Beaubernois No 3	50	2-2-95	1000	579.00	4e	100	10-7-19	
Jos. Quévillon	Contrecoeur No 37	51	2-2-95	1000	579.00	4e	100	20-7-19	
Louis Desjardins	St-Vincent No 42	50	22-6-94	1000	547.20	7e	100	4-7-19	
Jules A. Desjardins	Rigaud No 46	51	17-7-94	1000	597.36	7e	100	7-7-19	
Alph. Laurin	St-Louis No 55	50	2-7-94	500	475.20	7e	50	2-7-19	
Jos. Gatiépy	L'Assomption No 77	50	12-9-94	1000	570.20	6e	100	6-7-19	
L.-J.-A. Marsan	St-Rémi No 106	48	18-12-93	1000	529.20	5e	100	19-7-19	
Alp. Renaud	Champlain No 108	53	20-6-98	1000	640.53	5e	100	25-7-19	
P. N. Pouliot	St-Ls Terrebonne No 26	50	16-7-96	1000	568.75	5e	100	26-7-19	
Joseph Ouimet	St-Hyacinthe No 67	51	30-6-98	2000	1200.92	4e	200	16-7-19	
Alb. Chagnon	Argenteuil No 84	48	26-12-95	1000	567.60	3e	100	3-7-19	
Evariste Lacasse	Trifurviu No 124	51	5-5-02	1000	669.96	2e	100	2-7-19	
P. M. Marvel	Richelieu No 102	58	11-6-02	500	337.00	2e	50	1-7-19	
S. Taillefer		58							

## CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le nom de la ville ou de la paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Les noms des comités ne sont indiqués que dans le cas où des paroisses portent le même nom dans plus d'un comté.

Quant aux officiers, s'ils demeurent dans la paroisse où le cercle a son siège d'affaires, on ne mentionne pas leur adresse.

**ABREVIATIONS.**—Cl. signifie cercle; Sb. P. G., Substitut du P.G.; S.-A., Sec.-archiviste; T., Trésorier; Md.-E., Médecin-examineur.

Le coût de l'insertion d'une carte est de \$1.00 par année par ligne ou partie de ligne d'imprimé.

No 1—Cl. ST-JOSEPH, Montréal, J. B. Dussault, Prés., 1618 St-Denis; Z. Lefebvre, Md.-E., 124 Cherrier; O. Bourdon, S.-A., 201 Versailles; Z. Lussier, T., 224 Quessel. Réun. 2e et 4e lun., 8h. p.m. sous-sol église St-Joseph.

No 6—Cl. SACRE-CŒUR, Montréal, J. H. Cousineau, Cha pelain; F. Blanchard, Sub. P.G., 698 Cartier; J. G. Mousseau Prés., 1898 St-Hubert; J. O. Pesant, S.-A., 907 Ontario Est W. Dufault, T., 456 Plessis; Yvon Laurier, Md.-E., 174 Malson neuve. Réun. 2e et 4e mer., 8h. p.m., salle St-Vincent de Paul

No 8—Cl. ST-PIERRE, Montréal, Théo. Bénard, S.-A., 2314 St-Denis; J.-A. Mignault, T., 1390 St-Hubert. Réun. 2e et 4e jeu., 8h. p.m., 235 Beaudry.

No 10—Cl. ST-CHARLES, Montréal, Arthur Loiseau, Prés., 150 Island; Alex. Bourdon, Md.-E., 94 Lapratrie; N. Bélie S.-A., 601 Centre; S. Laprade, T., 572 Centre. Réun. 2e et 4e mer., 8h. p.m., 504 Centre.

No 12—Cl. ST-HENRI, Montréal, J.-E. Ferras, Prés., 1001 St-Antoine; Uld. McDuff, S.-A., 83a Dagenais; J.-A. Côté, Trés., 152 Agnès; J.-A. Charron, Md.-E., 2760 Notre-Dame. Réun. 2e et 4e lundis, 8h. p.m., salle Gascon, 1877 Notre-Dame O.

No 29—Cl. HOCHELAGA, Montréal, J.-T. Surprenant, S.-10 Av. Laurendeau; W. Desjardins, T., 191 Stadacona Réun., 2e et 4e mer., 8h. p.m., 1597 St-Catherine Est.

No 49—Cl. JACQUES CARTIER, Lachine, J.-S. A. Ashby, S.-A., 156 Ave; Robineau Fra. T., 23, 156 Ave. Réun. 4e mar., 8h. p.m., salle St-Joseph.

No 64—Cl. N.-D. de HULL, J.-A. Baril, S.-A., 34 Laval; Henri Bélanger, T., 119 Principale. Réun. 2e et 4e mar., 8h. p.m., 119 Principale.

No 67—Cl. ST-HYACINTHE, Hor. St-Germain, N.P., S.-A. 98 Mondor; Eug. A. St-Jean, T., 84½ Mondor; Utric Jacques; Md.-Ex., 98 Mondor. Réun. 1er et 3e mer., 8h.45 Mondor.

No 78—Cl. ST-JEAN, Lionel Grégoire, S.-A.; 11 St-Jacques; A.-E. L'Ecuyer, T., 46 Jacques-Cartier. Réun. 2e mar. et dern. jour du mois, 8h. p.m., salle Grégoire.

No 108—Cl. CHAMPLAIN, Québec, Rév. Adél. Turmel, chapelain; Alfred Climon, Sb. P.G., 29 St-Augustin; L. H. Norreand, Prés., 60 D'Aiguillon; Ferd. Côté, V.-P., 42 Laviguier; Henri Routhier, S.-A., 132 St-Pierre; J.-E. Rondeau, T., 89 Ave des Érables. Réun., 2e et 4e mar., 8.30h. p.m. 178 Richelieu.

No 112—Cl. de LORIMIER, Montréal, Geo. Gravel, Prés., 1165 Bordeaux; Mal. Paquette, S.-A., 169 Drolet; F. Alarie, T., 42 Lansuère; J. R. Picard, Md.-E., 123D Christophe Colomb. Réun. 2e et 4e jeu., 8h. p.m., au No 598 Papineau.

No 127—Cl. OLIER, Montréal, Donat Martel, Prés., 1046 Rachel Est; Elphège Marier, 2144 St-Denis; Edmour Authier T., 400 Rachel Est; Omer Noël, Md.-E., 391 St-Hubert. Réun. 3e mer., 1061a rue St-André, 8h. p.m.

No 149—Cl. ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal, E.-A. Desroches, S.-A., 119 Boyer; R.-F. Lechance, T., 543 Coloniale P. Barrette, Md.-E., 1051 St-Denis. Réun. 2e et 4e vend., 777 Henri-Julien, 8h. p. m.

No 158—Cl. LECLERC, Woonsocket, R. I. James Fontaine, S.-A., 628 Clinton; J. B.-A. Savard, T., 378 Park Place. Réun. 1er et 2e dim., 2h. p.m., salle Eagle, rue Main.

No 178—Cl. CONTANT, Montréal, C. A. Gaudreau, Prés., 2275 St-Hubert; B. Cloutier, S.-A., 728 Papineau; Henri Riens, Md.-E., 57 Mentana; J.-N. Picotte, Md.-Ex., 201 St-Hubert. Tél. E. 1151. Réun. 2e et 4e mer., 666 de Montigny Est, 8.30hs p.m.

No 820—Cl. DUQUETTE, Montréal, Hector Charrette, S.-A., 888 Mont-Royal E.; R. Millette, T., 113b Ste-Elizabeth Réun. 4e jeu., 8h. p.m., 149 Berri.

No 878—Cl. JEANNE MANCE, Montréal, Mme F. Poupard T., 1015 St-Hubert. Réun. 2e mer., 8h. à 395 av. Viger.

## PENSEES ET MAXIMES

Le progrès naît de la continuité de l'effort, la décadence, du repos.

L'effort momentané est utile, l'effort continu l'est bien davantage.

## ACCUSE DE RECEPTION

4.-2620 Lévis, le 12 juillet, 1919.

Monsieur Alfred St-Cyr,

Trésorier-général,

"Alliance Nationale", Montréal.

Monsieur,

J'accuse réception d'un chèque de Cinq cents piastres (\$500.00) par l'entremise de Monsieur Leblanc, votre dévoué secrétaire à Lévis; en parfait paiement d'une police d'assurance que feu mon mari, Joseph-Cléophas Labrecque, avait dans l'Alliance Nationale, succursale Ste-Eulalie, Co. Nicolet.

La promptitude que les officiers ont apportée pour régler cette réclamation est une preuve indiscutable de leur intégrité et de leur dévouement à remplir les charges qui leur sont confiées.

Veuillez agréer les bien sincères remerciements De votre bien affligée,

Veuve J. C. LABRECQUE,

Rue Commerciale, Lévis, P.Q.

## CONDOLEANCES

Les membres des cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent:

Cl. N.-D. de Hull No 64.—A M. Louis Durocher, à l'occasion du décès de sa fille; à la famille de M. Joseph Lépine, à l'occasion du décès de ce dernier.

Cl. Champlain No 108.—A M. Bénoni Bédard, à l'occasion du décès de son épouse; à M. Arthur Boiteau, à l'occasion du décès de son père.

Cl. de Lorimier No 112.—A M. Théophile Bertrand, à l'occasion du décès de son enfant.

Cl. St-Edouard No 126.—A M. L. Lefebvre, à l'occasion du décès de sa belle-sœur; à M. et Mme A. Constantin, à MM. R. et Z. Constantin, à Mme Heaganton et M. J. A. Constantin, à l'occasion de la mort de leur tante; à M. Delphis Filion, à l'occasion de la mort de sa mère.

## FELICITATIONS

Cl. St-Jean de la Croix No 171.—A M. le docteur Ernest Poulin, à l'occasion de sa nomination comme député à l'assemblée législative de Québec, pour le district électoral Laurier.

## ECHANGE D'ELEVES

Les Etats-Unis et la France font déjà des échanges d'élèves et de professeurs, et ce mouvement ne fera que s'accroître quand les circonstances le permettront. Des jeunes gens se destinant au commerce et à l'industrie seront aussi envoyés de plus en plus fréquemment d'une nation vers l'autre pour étudier les méthodes, les ressources respectives des deux pays.

Les Américains ont subi trop longtemps l'influence allemande dans la formation intellectuelle de leur jeunesse, et depuis la guerre, ils se sont tournés vers la culture française. Les jeunes Français pourront admirer aux Etats-Unis la rapidité déployée généralement dans les affaires, la variété des transactions, l'audace, l'initiative commerciales qui manquent souvent dans les vieux pays, où le poids de la tradition pèse tant sur les mouvements nécessités par les exigences de la vie moderne, où l'innovation est entravée par la routine et où, d'ailleurs, il y a

bien moins d'occasions de lancer de nouvelles affaires qu'en Amérique. Ils pourront acquérir ou développer là de précieuses qualités, et les deux nations, prêtant chacune dans l'autre ce qu'elle a de meilleur, bénéficieront de cette pénétration réciproque.

Si ces échanges sont efficaces entre la France et les Etats-Unis, à plus forte raison le seraient-ils entre la France et le Canada, où l'affinité est plus caractérisée par la présence de l'élément canadien-français.

La plus haute culture intellectuelle qui soit au monde, née sur les bords méditerranéens, jaillie du génie gréco-latin, affinée encore par des siècles de civilisation française, ne peut trouver en Amérique un champ plus propice à la germination de sa semence, que la vieille province de Québec, gardienne vigilante de la langue française et, par conséquent, de la pensée française en puissance d'avenir.

Nos jeunes gens puiseraient dans les universités françaises la forte sève ancestrale et, d'un autre côté, étudieraient les besoins de l'importation française, au point de vue de l'exportation canadienne, agrandissant ainsi notre commerce extérieur.

Des Français envoyés ici pour se rendre compte de la fécondité de nos ressources et de la possibilité de leur exportation en France, y trouveraient aussi les avantages d'éducation commerciale que présentent les Etats-Unis, le Canada, à ce point de vue, étant pour ainsi dire un prolongement de la République voisine.

Ainsi, l'échange de jeunes gens entre le Canada et la France resserrerait les liens entre les deux pays.

## CONSEILS UTILES

Neuf heures de sommeil reposent les nerfs déprimés et ramènent les forces affaiblies par une tension prolongée.

La moitié de nos infirmités et de nos maux ne serait jamais survenue si nous avions suivi les règles qui nous sont prescrites par le bon sens.

Ne persistez pas à terminer votre ouvrage si vos forces et l'état de votre esprit sont à bout d'exercition. Reposez-vous, vous serez en meilleure condition pour reprendre votre travail.

Les veilles prolongées et les soupers à une heure avancée ne tarderont pas à laisser des traces caractéristiques sur votre figure.

La colère, la crainte et les ennuis sont les agents de la maladie. Délivrez votre esprit de tout souci.

Le chemin qui conduit à la santé doit être pavé de bon sens et de simplicité.

L'esprit et le corps requièrent un repos mérité. Donnez-leur l'attention qu'ils méritent.

Ne vous laissez jamais guider par des motifs de haine et d'ambition déplacés.

DROIT D'ENTREE POUR DEVENIR MEMBRE DE L'ALLIANCE NATIONALE:

Table with 2 columns: Description of membership fees and corresponding amounts in dollars and cents.

DROIT D'INSCRIPTION A LA CAISSE DES MALADES:

Table with 2 columns: Types of benefits (Simple and Double) and their respective costs.

CONCOURS ANNUEL 1919

PAR DECISION DE L'EXECUTIF

Séance du 10 décembre 1918

PRIX EXTRAORDINAIRES

1.—Aux Recruteurs.

Les membres qui auront proposé et fait admettre 50 membres durant l'année 1919 recevront une gratification de \$100. en plus de tous les autres prix auxquels ils pourront avoir droit dans les divers concours qui seront institués par l'Exécutif durant la même période.

Ne seront comptés pour l'adjudication de cette récompense que les nouveaux membres qui auront payé leur droit d'entrée et acquitté au moins quatre contributions mensuelles de la manière et dans les délais fixés par les Statuts.

Les agents rémunérés par l'Exécutif, soit à salaire ou à commission, ne peuvent participer à cette récompense.

Le recrutement pour l'assurance infantile ne compte pas pour cette récompense.

2.—Aux trésoriers et aux percepteurs.

Afin d'encourager les Trésoriers et les Percepteurs à s'efforcer d'empêcher la suspension des membres, l'Exécutif décerne aussi qu'une somme de \$185.00 sera distribuée en prix pour les résultats obtenus sur ce point durant l'année 1919. L'adjudication de ces prix se fera en suivant l'ordre du plus bas pourcentage de membres suspendus durant cette période d'après la moyenne des membres en règle au cours de l'année et en tenant compte de l'augmentation de l'effectif dans chacun des groupes ci-après déterminés:

En cas d'égalité absolue, l'adjudication se fera par un tirage au sort.

1er Groupe.—Cercles ayant un effectif de 200 membres et plus, le 1er janvier 1919:

Table with 2 columns: Prize rank and amount for Group 1.

2e Groupe.—Cercles ayant un effectif de 100 à 199 membres au 1er janvier 1919:

Table with 2 columns: Prize rank and amount for Group 2.

3e Groupe.—Cercles ayant un effectif de 50 à 99 membres au 1er janvier 1919:

Table with 2 columns: Prize rank and amount for Group 3.

4e Groupe.—Cercles ayant un effectif de 50 membres ou moins au 1er janvier 1919:

Table with 2 columns: Prize rank and amount for Group 4.



Amendements aux Statuts de la Société

Adoptés par l'Exécutif à son assemblée du 11 Juillet 1919.

Article 54.—1.—En substituant au texte du 12e paragraphe, le texte suivant:

12. Il fixe le taux de la cotisation mensuelle imposée aux membres pour frais d'administration.

2.—En ajoutant le paragraphe suivant:

"14.—Il fixe (a) la rémunération accordée aux cercles pour l'administration locale; (b) pour les bureaux, la rémunération des percepteurs.

Article 162.—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Les membres participants et les membres honoraires paient une cotisation mensuelle pour pourvoir aux frais d'administration.—Le taux de cette cotisation est déterminé par l'Exécutif."

Article 163.—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"163. Dans le cas où un cercle néglige d'acquiescer, au temps prescrit, ce qu'il doit au Conseil général pour frais d'audition, honoraires d'assurance, de garantie ou tous autres objets ou redevances, l'Exécutif peut imposer une cotisation mensuelle spéciale sur les membres du dit cercle, dont le produit sert exclusivement à acquitter les sommes ainsi dues au Conseil général et les frais encourus pour constater la situation "du cercle et percevoir cette cotisation."

Article 181.—(a) En abrogeant le troisième paragraphe.

(b) En remplaçant, dans le quatrième paragraphe, le mot "des" par les mots "de tous les" et en retranchant tous les mots après le mot "membres".

Article 186.—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

- List of 8 items for Article 186: 1. Les dépôts des aspirants et des membres; 2. Les droits d'entrée et les droits d'inscription à la caisse des malades; 3. L'indemnité due par les retardataires; 4. Les cotisations imposées par l'Exécutif; 5. Les honoraires de mutation de certificat; 6. Les honoraires pour l'émission des lettres de sortie; 7. Les intérêts de son capital accumulé; 8. La rémunération accordée par l'Exécutif; 9. Toute recette qui n'est pas attribuée à une autre caisse.

Article 187.—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"187. Cette dernière caisse effectue les déboursés requis pour les objets qui suivent:

- List of 6 items for Article 187: 1. La remise au Conseil général; (a) Des droits d'entrée; (b) Des honoraires de certificat de participation, de mutation, des lettres de sortie et des droits d'inscription à la caisse des malades; (c) De la cotisation mensuelle au taux déterminé par l'Exécutif; (d) Du paiement de tous les comptes reçus dans le mois précédent, pour assurance de garantie, frais d'audition, de recouvrement, et de constatation, revue et tous les autres objets déterminés par les statuts; 2. Les appointements dus au Médecin traitant; 3. Le loyer de la salle de réunions et l'acquisition de mobilier; 4. Les salaires accordés aux officiers; 5. Les frais de voyage approuvés des délégués aux sessions du Conseil général; 6. Les secours extraordinaires accordés, avec l'assentiment de l'Exécutif, aux membres dans le malheur ou l'indigence."

Article 188.—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Le Trésorier prépare, d'après les formules prescrites par l'Exécutif, les relevés ci-après énumérés, savoir: 1. Les rapports mensuels (formule No 15), le premier jour de chaque mois, spécifiant: (a) les versements faits par chaque membre pendant le mois précédent; (b) les sommes dues au Conseil général, pour honoraires d'enregistrement, de mutation de certificat, de lettres de sortie, assurance de garantie, frais d'audition, recouvrement et constatation et autres objets; (c) tout autre renseignement demandé par la formule; (d) en janvier et en juillet, le montant à être déposé à la Caisse d'Épargne des Cercles (art. 140 et 198). 2. Le rapport annuel (formule No 17), préparé dans les huit premiers jours de janvier."

Article 209.—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Les cercles peuvent par des règlements à cet effet: 1. Etablir que les soins du médecin sont donnés gratuitement aux seuls membres qui désirent avoir droit à ce bénéfice et qui en ont donné avis par écrit au Trésorier dans les trente jours qui suivent l'adoption du règlement ou leur admission comme membres participants, ou dans le cours de décembre, chaque année; ces membres peuvent renoncer à cet avantage par un avis écrit donné au Trésorier dans le cours de décembre, chaque année; 2. Etablir que le médecin doit visiter tous les membres malades résidant dans une ou plusieurs circonscriptions de visite, assez souvent pour être en état de faire rapport au cercle, à chaque assemblée, sur la condition de chacun de ses membres; 3. Fixer l'indemnité annuelle qui doit être payée au médecin pour chacun des membres qu'il est tenu de soigner ou de visiter."

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE" A MONTREAL

395, avenue Viger

Téléphone Bell: Est, 3017-3018

OFFICIERS GENERAUX

S. G. Mgr P. BRUCHESI, Président honoraire; S. G. Mgr G. GAUTHIER, Aumônier

EXECUTIF

- List of executive members including F.-C. LABERGE, CHS DUQUETTE, P.-H. BÉDARD, GEORGES MONET, ALFRED ST-CYR, THÉO. CYPHOT, EUG.-H. GODIN, L.-O. DAURAY, FRS FAUTEUX, J.-DALBÉ VIAC, F.-A. LABELLE, HORMIDAS DELORME, L.-A. LAVALLÉE, JOS CONTANT, SIR H. LAPORTE.

Département d'organisation et d'inspection

- List of department members including CHS DUQUETTE, J.-C. MANSEAU, J.-C. PAQUIN, J. E. A. ARNAUD, NAP. BROUILLETTE, AGÉNILAS KIROUAC, TÉLÉSP. SCHILLER, DAMASE DARVEAU, AVILA BOURBONNIÈRE, LS. M. GAGNON, J.-O. DUQUETTE, J.-A. DUBUC.

FONDEE EN 1900

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

7 et 9 place d'Armes, Montréal.

Président: Sir Hormidas Laporte C. P.

Vice-président et gérant général:

M. Trancrède Bienvenu.

Table with 2 columns: Financial figures for Banque Provinciale (Capital autorisé, Capital versé, Actif total).

95 Succursales dans les provinces de Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard.

L'Alliance Nationale fait des dépôts à cette institution

BANQUE D'HOCHELAGA MONTREAL

Table with 2 columns: Financial figures for Banque d'Hochelaga (Capital autorisé, Capital versé, Total de l'actif).

La Banque a trente neuf bureaux dans la ville. Elle reçoit les dépôts d'épargne qui peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie un intérêt au taux de 3% l'an, DEUX FOIS par année.

L'Alliance Nationale fait des dépôts à cette Banque.

Imp. "La Patrie".